RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur le territoire de la commune de Vernier

du 23 Juin 1983 LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Vernier ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

ARRETE

Il est donné le nom de

- Chemin du Crest-des-Isles (lieu-dit) CV_59161

à l'artère privée, desservant un nouveau lotissement de villas, partant du chemin des Sellières, sans issue.

Cette dénomination entrera en vigueur le ler octobre 1982.

Communiqué à :

Intérieur 7 ex.
Finances 1 ex.
Police 2 ex.
Travaux 3 ex.
chancellerie 1 ex.
Sautier 3 ex.

BH 1 ex.



Certifié conforme

Ly fhancelier d'Etat x

Aunt